



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 03 OCTOBRE 2017

En communication

Patrick AUBIN
Pascal BAUDE
Pascal BOUCHET
Frédéric CHERPIN
Jean-Louis DUGRAVOT
Muriel EYL
Jean-Claude HEBRAS
Gisèle LE TUHAUT
Marianne MAZEL
Annie MOREAU
Charles SCOTTO
Pierre SIONNEAU
Nicolas ZAJAC
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

12 h 00

Les membres font le bilan sur les feuilles de match du premier tour de la Coupe de France Régionale et Départementale Féminine et Masculine où d'importantes anomalies sont remontées.

La Commission regrette que malgré un rappel du règlement avant la compétition et l'information remontée sur la FDME, 21 pénalités sportives ont été notifiées aux clubs fautifs pour cause de joueurs trop jeunes ou non qualifiés ou encore, pas dans les conventions (dispense de la pénalité financière).

Le travail de la commission a été particulièrement alourdi par :

- les retards de qualification de licences (même si on note une amélioration par rapport aux saisons précédentes et une éradication complète de participation au jeu avec une licence dirigeant),
- le non traitement en temps et en heure des mutations (la plupart du temps pour des retards de paiement) qui engendrent ensuite une date de qualification permettant au licencié de jouer mais après instruction (et donc beaucoup de temps perdu par le contrôleur COC),
- les conventions départementales remplies trop tardivement par les clubs,
- la validation de ces conventions départementales par les comités départementaux assurée de façon beaucoup trop aléatoire.

Pour le prochain tour, toutes les conventions devront être complétées et validées au plus tard la veille de la compétition (les affichages le jour de la compétition ne seront pas pris en compte).

En championnat de France, 3 matches perdus par pénalité pour les clubs de :

- . CORREZE HB en -18M (J3) joueur pas dans la convention
- . ISTRES PROVENCE HB N2M/P6 (J1 et J2), joueur pas autorisé.

Pour le bon fonctionnement des compétitions, ci-après quelques informations et rappels importants à lire ATTENTIVEMENT.

.../...



INFORMATIONS ET RAPPELS IMPORTANTS

1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à sportive@ffhandball.net et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT s.petit@ffhandball.net.

2 / CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET (as.pointet@ffhandball.net).

3 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier.

Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

ATTENTION : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

4 / GEST'HAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec Gest'Hand ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

Bonne saison à tous.

Fait à Gentilly, le 05 octobre 2017

Pascal BAUDE
Président de la COC Nationale



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 30 SEPTEMBRE/01 OCTOBRE 2017
<p>* <u>PENALITE SPORTIVE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - CORREZE HANDBALL -18M/P1 - ISTRES PROVENCE HANDBALL N2M/P6 (+ we du 16/17 sept.) - <u>CDF REG MAS</u> (1^otour) <ul style="list-style-type: none"> . AS SPORTIVE BONNIERES . HBC DU LOING . LORIENT HBC . AL CHATEAULIN HB - <u>CDF DEPT MAS</u> (1^otour) <ul style="list-style-type: none"> . GARLIN HBC . BERGERAC PERIGORD POURPRE HB . E.S. HAYLANDE HB . MONTBRISON COS HANDBALL - <u>CDF REG FEM</u> (1^otour) <ul style="list-style-type: none"> . GENAY AS HANDBALL - <u>CDF DEPT FEM</u> (1^otour) <ul style="list-style-type: none"> . HBC LAMASTROIS . HBC BLINOIS . SAINT SEBASTIEN . LES COMETES DE LA JAUDONNIERE . CLUB DE HAND D'AIZENAY . OYONNAX US HANDBALL . ST SAUVEUR EN RUE . LA TOUR HBC . SAINT PEE UNION CLUB . HB TAIN VION TOURNON . RC DOUE LA FONTAINE . ARMOR CLUB DE LA MOTTE

* Sous réserve des procédures en cours

Comme la saison passée, afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : «Accéder aux procès-verbaux...». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.